

15 C.

Journal du Lot

15 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
TÉLÉPHONE 31	7 fr.	13 fr.	24 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les négociations économiques franco-allemandes : le Reich reste intransigent. — Après l'abandon des gages de la Ruhr : Perspectives d'hier et d'aujourd'hui. — L'emprunt français et notre situation financière. — Une grave menace pèse sur nous : nos dettes vis-à-vis de l'Angleterre et des Etats-Unis.

Les négociations économiques franco-allemandes se poursuivent lentement et sans bruit. C'est la preuve que l'accord est loin d'être parfait. En fait, d'après les rares renseignements que l'on possède sur les pourparlers, des divergences de vues, parfois profondes, se font jour à chaque pas. Quand les experts ne parviennent pas à s'entendre sur une question, ils la « réservent » et passent à l'article suivant. Le désaccord n'en subsiste pas moins et le travail n'avance guère.

Enfin, fait tout-à-fait significatif, les délégués allemands manifestent sensiblement plus d'intransigence depuis les élections du 7 décembre : cette interprétation du scrutin allemand est instructive pour nous. Comment se termineront finalement ces négociations qui avaient heureusement débuté ?

Il est impossible de le prévoir, mais les symptômes peu favorables abondent. On avait caressé l'espoir que les Allemands, pour reconnaître les concessions multiples du gouvernement français notamment en ce qui concerne l'évacuation de la Ruhr, se montreraient d'autant plus conciliants sur le terrain économique.

Il ne semble pas précisément qu'il en doive être ainsi. Il paraîtrait plutôt que les Allemands, forts de nos premières concessions, qu'ils tiennent pour de la faiblesse, augmenteraient d'autant leurs exigences. Pour l'instant, les difficultés que nous rencontrons dans les négociations économiques avec le Reich n'engendrent que de l'inquiétude. Celle-ci se changera-t-elle en déception ?

Certes, on ne peut d'ores et déjà prévoir comment se dénouera finalement la crise politique allemande, si le Reich se donnera un gouvernement de gauche, parlant du moins en principe de l'exécution, ou un gouvernement de droite, rebelle à toute politique d'exécution.

Il faut bien constater pourtant que la façon dont évolue la crise fait présager cette seconde solution. Dès lors on ne peut pas ne pas se demander quelle deviendra notre situation vis-à-vis du Reich si, demain, un gouvernement d'esprit nationaliste prend la direction des affaires allemandes.

Ne regretterons-nous pas alors — mais un peu tard — de nous être dessaisi bénévolement des gages que nous détenions et qui constituaient, qu'on le veuille ou non, les meilleures cartes de notre jeu ? Comment ne pas confronter les perspectives assez sombres qui s'offrent aujourd'hui à nous aux perspectives que nous réservait l'occupation de la Ruhr ?

Au point de vue financier, M. Bérenger, dans son dernier rapport, a déclaré qu'elle avait rapporté, du 1^{er} janvier 1923 au 31 août 1924, une somme nette à répartir entre les Alliés de 2.841 millions de francs.

M. Lamoureux, à la Commission des finances, a même donné des chiffres supérieurs, et M. le Trocquer a montré à la Chambre que, d'après les résultats du mois d'avril dernier, l'opération de la Ruhr était montée pour rapporter 4 milliards de francs-papier par an.

Et peut-on négliger l'importance de l'occupation de la Ruhr du point de vue de notre sécurité ? Sans doute la France ne pouvait pas s'installer à demeure dans la Ruhr.

Reste à savoir si l'opération, qui a été abandonnée au moment même où elle devenait lucrative, n'a pas été

arrêtée prématurément, alors que les emprunts Dawes par exemple n'étaient pas encore souscrits. N'avons-nous pas péché une fois de plus par excès de confiance en l'Allemagne ?

Le ministre des finances a fait connaître les premiers résultats de l'émission des bons du Trésor à dix ans. Selon ses indications le montant souscrit dépasserait très largement 4 milliards de francs.

Les prévisions les plus optimistes se maintiennent dans la limite d'une évaluation prudente entre trois et quatre milliards.

On a des motifs sérieux de croire que la recapitulation finale réservera encore une très agréable surprise. Quoi qu'il en soit les constatations faites d'ores et déjà sont plus que satisfaisantes. L'émission a brillamment réussi.

C'est un anneau de plus qui s'ajoute à la chaîne des opérations pour suivies d'année en année pour le rétablissement des finances publiques ; opérations qui sont grandement facilitées par l'amélioration graduelle de notre situation économique ; redressement de notre balance commerciale, rétablissement de l'équilibre budgétaire et de l'unité budgétaire, concours effectif de l'Amérique pour assurer la stabilité de notre change, aisance plus grande de la Trésorerie.

Il ne s'agit pas d'ignorer ou de taire les difficultés encore très grandes, de notre situation financière ; pourtant, c'est un fait que la France paraît s'orienter vers la santé ; bien des symptômes en témoignent.

Le dernier en date, après l'emprunt, c'est le règlement des impôts qui, pour le mois de novembre, présente d'importants progrès.

Les recouvrements se sont élevés à la somme globale de 2 milliards 472.994.900 francs.

Par rapport à novembre 1923 l'augmentation dépasse le 1/2 milliard ; elle atteint 512 millions, 514.900 francs.

Pour les onze premiers mois de l'année, l'accroissement s'élève à 4 milliards 893.692.400.

De tels chiffres confirment l'importance de l'effort fiscal de la France.

Il serait inconcevable que cet effort fût accompli en vain.

Ainsi, à l'intérieur, les symptômes favorables de notre renaissance économique et financière ne manquent pas. Pourquoi faut-il qu'au même moment une menace surgisse, à l'extérieur, risquant de rendre vains tous nos efforts, tous les sacrifices consentis ?

Cette menace, ce sont les dettes interalliées qui la constituent. En août, à Londres, pour assurer le succès des accords Dawes, le gouvernement français : 1^o a consenti d'importants sacrifices ; 2^o a renoncé à obtenir le rattachement au plan Dawes de certaines questions connexes, celle des dettes interalliées par exemple.

Du moins, M. Mac Donald avait-il promis alors d'examiner le problème « en tenant compte de tous les facteurs en jeu » et en se plaçant « non pas au point de vue comptable, mais au point de vue de l'équité ».

Ces propos furent interprétés comme la promesse formelle que la Grande-Bretagne consentirait à une réduction de sa créance sur nous.

La Conférence financière interalliée devait régler la question. Encouragée par cette promesse britannique, le gouvernement français s'est alors engagé d'engager avec Washington des conversations officieuses à propos de nos dettes envers les Etats-Unis.

Il pensait, évidemment, qu'ayant rendu aux Etats-Unis le service d'accepter que le remboursement à ceux-ci des dommages matériels subis par eux dans la guerre fût prélevé sur les annuités du plan Dawes, le gouvernement de Washington se montrerait bon prince et nous consentirait, en ce qui regarde nos dettes, une petite diminution et de sérieuses facilités.

Il pensait, sans doute, aussi que, s'il arrivait à un accord avec les Etats-Unis, l'Angleterre mise en présence de cet accord serait bien obligée de ne pas être, vis-à-vis de nous, moins conciliante. Eh bien, toutes ces espérances peuvent être transférées au compte : Déceptions.

D'abord les conversations de Washington n'ont abouti à rien, sauf à préciser que les Etats-Unis ne nous rabaîtraient pas un dollar du montant en capital de notre dette envers eux, et nous octroieraient seulement des délais et un taux d'intérêt modéré.

Quant aux Anglais qui, jusqu'à présent, laissaient la question dans l'ombre, ils nous rappellent aujourd'hui nettement que nous aurons à nous acquitter de nos dettes à leur égard, qu'elles que soient les chances d'exécution intégrale du plan Dawes, dont M. Churchill n'a pas caché qu'elles ne lui paraissent pas très grandes.

Dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour aux Communes, le Chancelier de l'Echiquier a déclaré, en effet, en substance que la Grande-Bretagne exigerait le paiement de ses créances que l'Allemagne nous paie ou non.

Nous sommes loin, on le voit, de tout projet de réduction, même limitée.

De telles perspectives ne sont pas, évidemment, très rassurantes.

M. D.

Les impôts diminuent en Allemagne

Le ministre des finances allemand prépare un projet de loi fiscale prévoyant une nouvelle réduction des impôts.

Le nouveau projet prévoit que, dans certains cas, notamment de chômage total ou partiel et d'autres pertes subies, les restitutions peuvent être faites sur des sommes payées au titre de l'impôt sur le revenu de 1924.

Pour l'impôt sur le revenu de 1925 les avances mensuelles ne seront plus exigées que tous les trois mois.

L'impôt sur le chiffre d'affaires sera abaissé de 1,5 à 1 0/0.

Les dettes interalliées

M. Winston Churchill compte partir pour Paris, le 5 janvier prochain, à moins d'événements imprévus.

Le chancelier de l'Echiquier estime que le problème plus général des dettes interalliées doit faire l'objet d'une étude approfondie dans l'esprit le plus sympathique pour les débiteurs qui sont les principales victimes de la guerre.

Tout en défendant les intérêts du contribuable anglais et en s'en tenant à la situation créée par l'accord financier conclu à Washington, il y a deux ans, par M. Baldwin, M. Churchill est d'avis qu'il doit être possible de reviser l'ensemble de la situation résultant des obligations mutuelles que les pays alliés et associés ont contractées les uns envers les autres pour la défense de la cause commune.

L'ambassadeur russe à Londres se livre à la propagande

Lord Newton posera à la Chambre haute, diverses questions au gouvernement, concernant la propagande communiste à laquelle se livrent les représentants des soviets à Londres.

Il démontrera, notamment, que le personnel de l'ambassade et de la délégation commerciale des soviets, se recrute parmi les membres les plus actifs du parti communiste russe et de la III^e Internationale.

Trotzky a quitté Moscou

Le commissaire à l'hygiène, M. Semachko, a déclaré que Trotzky, commissaire à la guerre, reconnaissant qu'un climat plus clément que celui de Moscou était nécessaire à sa santé, venait de partir pour le sud.

Les Soviets rêvent de lancer les noirs contre les blancs

Une délégation de noirs, dirigée par M. Genson, vient de visiter Moscou. Elle a reçu 100.000 roubles-or pour soutenir la lutte politique et économique contre les « blancs ».

M. Nintchitch à Paris

Le ministre des affaires étrangères de Yougoslavie, M. Nintchitch, est arrivé à Paris, venant de Rome. Il a été salué à la gare par M. Carré, chef adjoint du protocole.

En Albanie

Le conseil de guerre de Tirana (Albanie) a condamné à mort pour haute trahison, l'ancien président du conseil Achmed bey Zogu, ainsi que trois ministres de son cabinet. Plusieurs autres partisans du Zogu ont été condamnés à des peines d'emprisonnement.

Tous les condamnés se trouvent actuellement hors d'Albanie. Zogu lui-même ayant quitté Belgrade il y a un mois pour se rendre à Paris, on prétend qu'il aurait quitté la capitale française pour retourner en Albanie, où il s'efforcera de fonder une nouvelle révolution.

L'Autriche va-t-elle supprimer complètement son armée ?

Le traité de paix permet à l'Autriche de conserver une armée de 30.000 hommes. Le contingent actuel ne dépasse pourtant pas 22.000 soldats.

Cet embryon d'armée, de l'avis de personnalités compétentes, ne pourrait être d'aucune utilité en cas de guerre et, d'autre part, la conscription, sa police et sa gendarmerie dont l'organisation est excellente.

Il est fortement question de supprimer l'armée qui, malgré ses effectifs réduits, coûte chaque année plus de 2 millions de livres sterling au pays. Etant donné l'état des finances de l'Autriche, cette mesure serait accueillie avec satisfaction dans tous les milieux.

Un coup d'Etat au Chili

Le ministre chilien a démissionné, et une personnalité éloignée de la politique a été chargée de la constitution du nouveau cabinet. La junte militaire a été dissoute.

On estime que la junte de gouvernement doit seule gouverner le pays, en collaboration avec les secrétaires d'Etat, jusqu'aux élections présidentielles et législatives qui auront lieu en mai prochain.

Au Maroc français

Le semaine qui vient de s'écouler, a été marquée par une reprise énergique de notre action sur le front du Moyen Atlas, en particulier entre Beni Mellal et la région de Bridja, où deux positions ont été occupées par nos partisans soutenus par des goums.

A la suite d'opérations menées par surprise et avec beaucoup de vigueur et de mordant, les insoumis Ait Saïd se sentent menacés, et certains de leurs notables ont demandé à entrer en relations avec nous.

Au Maroc espagnol

Dans la zone occidentale du Maroc, les troupes venant de Taranos ont terminé leur repli sur Ben-Karrik, avec des pertes peu nombreuses.

La colonne du colonel Orgaz a occupé l'ancienne position de Keyera et un bloc-kaus qui protège la route de Fondak.

Dans la zone de Larache, le colonel Carasco a poursuivi l'évacuation du matériel sur Taatof, le convoi ayant été attaqué entre Tefer-Dar et El-Atar.

Le général Estella a adressé aux troupes un ordre du jour louant l'héroïsme dont elles firent preuve dans les derniers combats.

Le général Primo de Rivera a présidé une grande revue de toutes les colonnes d'avant-garde.

La position de Sidi-Tanotz, sur la ligne Tetouan-Tanger, a été aisément occupée et fortifiée.

La grève de Douarnenez

Dans une affiche, les patrons déclarent qu'ils ne demandent pas

mieux que de causer avec leur personnel, mais qu'ils ne veulent avoir aucun rapport avec les communistes qui dirigent le mouvement et lui donnent un caractère révolutionnaire. Ils disent ne pas ignorer la liberté de vie et proposent de porter à 1 fr. 50 l'heure, le salaire des manœuvres à partir du 1^{er} janvier.

Election sénatoriale

Dimanche a eu lieu dans la Haute-Vienne, une élection sénatoriale. Voici les résultats :

Inscrits : 653 ; votants : 651 ; blancs ou nuls : 3 ; majorité absolue : 325.

Ont obtenu : MM. Léon Betoulle, député, maire de Limoges, socialiste, 340 voix, élu.

Docteur Vignaud de Saint-Florent, conseiller général radical, 275 voix.

Docteur Fraisseix, conseiller général, communiste, 33 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Pierre Codet, radical décédé.

M. Pierre Codet, élu en janvier 1921, avait été nommé au deuxième tour, par 351 voix contre 295 à M. Betoulle, déjà candidat.

Chambre des Députés

Séances du 13 décembre 1924

MATIN
La chambre continue la discussion du budget de la guerre.

M. le général Nollet accepte l'amendement de M. Baron, réduisant le crédit relatif à la justice militaire de 300.000 fr., en vue de modifier le service de la justice militaire.

Les articles 38 à 49 sont votés.

SOIR
ment quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à la grève de Douarnenez. Il dit que les incidents dont on a parlé ont été démesurément grossis. Il prie le gouvernement de ne pas aggraver les mesures qui ont été prises et d'intervenir pour faire cesser le conflit.

M. Chautemps, ministre de l'intérieur, dit que le garde des sceaux a donné l'ordre d'établir de façon minutieuse les incidents qui relèvent de son autorité. D'autre part, le gouvernement fera tous ses efforts en vue d'aboutir à la conciliation entre patrons et ouvriers.

La chambre reprend la discussion du budget de la guerre. M. Paté parle en faveur de l'aéronautique. M. Fabry appelle l'attention du ministre sur la nécessité d'avoir des appareils de bombardement à grande distance.

Les chapitres de 49 à 74 sont votés.

M. Boncour demande le rétablissement d'un crédit de 750.000 francs sur le chapitre de l'éducation physique. Le rétablissement est adopté.

Les divers chapitres du budget de la guerre sont adoptés.

CHRONIQUE LOCALE

A quand les résultats de l'enquête ?

On sait qu'une Commission a été nommée à la Chambre pour enquêter à l'effet de savoir si des groupes ou des hommes politiques ont touché de l'argent pour faire la campagne électorale législative.

Cette enquête aboutira-t-elle ? Dans tous les cas, jusqu'à présent, les résultats qu'elle a pu obtenir ne sont pas connus.

Et, à notre avis, il est probable que tous les résultats ne seront pas divulgués.

Il serait, cependant, très intéressant de mettre sous les yeux de chaque citoyen, de quelle façon il est mécanisé, en période électorale, par les politiciens.

Ce serait, même, très suggestif, pour lui, car il comprendrait, peut-être, son rôle d'électeur !

Bref, l'enquête ordonnée par la Chambre pour connaître les noms des élus qui ont touché des chèques provenant de caisses rouges, noires, bleues, ou blanches, ne donne pas de résultats.

Est-ce parce que les accusations portées à la tribune de la Chambre contre les politiciens, sont dénuées de fondement ?

Eh ! non ; mais c'est parce qu'on a peur, si on fait l'enquête jusqu'au bout, d'être obligé de déclarer que les mains de soi-disant très purs ne sont pas nettes !

Si nous en croyons certains confrères parisiens, il semble que l'argent n'est pas méprisé par les politiciens de n'importe quel parti.

Le public s'en doutait bien ; mais voilà, il n'avait aucune preuve qui confirmât ce fait.

Or, le cas d'un ministre du Gouvernement actuel ne serait pas isolé, affirment ces confrères parisiens.

Certes, leurs accusations sont graves ; n'est-ce pas, dès lors, le devoir de la Commission d'enquête de les faire éclater au grand jour ?

Hier, on accusait des candidats du Bloc national d'avoir profité de fonds particuliers ; aujourd'hui, on affirme que des candidats du Bloc des gauches, ont, également, palpé les chèques de caisses russes ou de banques étrangères.

Qu'y a-t-il de vrai dans toutes ces accusations ? C'est ce que le public simpliste, mais franc, voudrait connaître.

Car ce public finit par ne plus rien comprendre à la situation actuelle politique, financière et économique.

Il se souvient qu'on lui a promis beaucoup de bonheur et il s'aperçoit qu'on le charge de plus en plus de lourdes misères.

Et, au surplus, il apprend que ceux qui sont chargés de défendre ses intérêts sont l'objet d'accusations graves.

Allons ! vite ; le public attend les résultats de cette commission d'enquête de la Chambre qui a pour but de mettre à nu la conscience, ou quels qu'ils soient.

Et après, il faut bien espérer que le public comprendra !

LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

M. Loubet, sénateur, demande à M. le ministre de l'instruction publique si un répétiteur intérimaire, avec traitement non soumis à retenue, mais muni d'une délégation rectoriale, devenu ensuite surveillant d'internat, puis professeur de premier ordre des collèges, le tout sans interruption, ne peut pas être admis à bénéficier de l'article 10 de la loi du 14 avril 1924 et être autorisé à verser des retenues rétroactives pour le temps qu'il a passé comme répétiteur intérimaire et surveillant d'internat dans les lycées.

Réponse. — Les versements à titre rétroactif dont il s'agit ne pourront être effectués que si les services dont la validation est demandée sont énumérés dans l'arrêté ministériel qui doit intervenir en application de l'article 17 du règlement d'administration publique du 2 septembre 1924. Cet arrêté, qui doit être contresigné par M. le ministre des finances, déterminera la nature et le point de départ de ces services.

Votes de nos Députés

Sur l'amendement tendant à réduire de 20 millions, sur le budget de la guerre, le chapitre de la solde de l'infanterie, les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 287 voix contre 275.

Sur l'amendement de M. Faure tendant à réduire de 20 millions le chapitre relatif à la solde de la Gendarmerie, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Calmon.
Contre : MM. Bouat et Malvy.
La Chambre a repoussé par 430 voix contre 106.

Sur l'amendement de M. Morin, tendant à réduire de 4.267.000 fr. le chapitre relatif à la solde de la Gendarmerie, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Calmon.
Contre : MM. Bouat et Malvy.
La Chambre a repoussé par 378 voix contre 166.

Tresorerie générale

M. Coggia, receveur des finances à Dunkerque, est nommé Trésorier-Payeur général du Lot.

Nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue à M. Coggia.

C'est trop simple !

Nous avons annoncé que les bouchers de la ville avaient décidé de fermer leurs magasins du dimanche midi au lundi à midi.

Cette décision n'a pas encore été appliquée, car il faut attendre une décision définitive de la part des charcutiers.

Cependant, dans la Corrèze, un arrêté préfectoral prescrit la fermeture de ces établissements dans ce département.

Cet arrêté est ainsi conçu : Article premier. — L'article premier de l'arrêté du 11 octobre 1924 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Toutes les boucheries, charcuteries et triperies de Brive seront fermées au public, chaque semaine, un jour entier, du dimanche midi au lundi midi, pour permettre de donner le repos collectif au personnel qui est occupé. »

« Il sera dérogé aux présentes dispositions lorsque le jour de foire tombera un lundi ou lorsque ce même jour sera férié, mais un repos compensateur devra être accordé dans la semaine à tous les employés qui auront été occupés ce jour-là. Dans ce cas, la fermeture de ces établissements se fera le mardi matin. »

« En outre, la vente au public de toute viande de boucherie ou de charcuterie sera également interdite, aussi bien sur les places publiques, rues et routes, que dans tous autres établissements pratiquant, même accessoirement, ce genre de commerce (épicerie, etc.), de la commune de Brive, pendant ce même laps de temps. »

Nous croyons savoir que c'est tout ce que désirent bouchers, charcutiers de Cahors.

Et au moment, où, pour lutter contre la vie chère, on recommande aux consommateurs de se restreindre, c'est-à-dire de se serrer la ceinture, il semble que la fermeture des boucheries sera une excellente mesure : 1° parce qu'elle permet d'accorder le repos hebdomadaire aux garçons bouchers ; 2° parce qu'elle peut occasionner une restriction de consommation de viande.

Et si même, comme nous l'avons indiqué, on écoute l'avis judicieux de certains patrons bouchers, ce n'est pas, pendant un jour qu'on devrait fermer les boucheries, mais pendant 2 et même 3 jours par semaine, parce que cette fermeture, permettrait d'économiser le cheptel.

Voilà des mesures qui sont très simples, et qui donneraient de résultats meilleurs que toutes les paroles qu'on nous débite pour lutter contre la vie chère.

Mais ces mesures sont trop simples !

LOUIS BONNET.

Aux termes des dispositions de l'article 2 de la loi du 26 novembre 1924, les hommes de troupe réformés et rayés des contrôles depuis le 2 août 1914, pour blessures de guerre, ayant entraîné une invalidité inférieure à 65 0/0, sont admis à concourir pour l'obtention de la médaille militaire, avec les militaires appartenant aux réserves, sur les contingents de décorations prévus à cet effet pour les années 1924 à 1930.

Les réformés de guerre domiciliés dans les départements de la 17^e région, doivent adresser leur demande aux autorités suivantes : « Haute-Garonne, Ariège » au général commandant la subdivision de Toulouse ; « Tarn-et-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne » au général commandant les subdivisions à Montauban.

Le département du Gers relève de la subdivision de Toulouse, sauf les cantons de : Condom, Montréal, Lectoure et Miradoux qui relèvent du groupe de subdivisions à Montauban.

Mérite agricole

M. Antoine Landes, cultivateur à Albiac, est nommé officier du mérite agricole.

MM. Delouas, propriétaire à Viacaz Grand, cultivateur à Cambes, Bou redarou, propriétaire à Vayrac, sont nommés chevaliers du mérite agricole.

Nos félicitations.

Manufactures de tabac

M. Rosset, contrôleur adjoint de 1^{re} classe de la culture de tabac à la direction de Cahors, est nommé contrôleur adjoint principal de 2^e classe et maintenu à la direction de Cahors.

Nous adressons nos vives félicitations à M. Rosset.

Officiers des réserves

Une séance d'instruction pour les Officiers des Réserves de la Filiale de Cahors aura lieu à Cahors le 18 décembre 1924.

Rendez-vous à 9 heures à la caserne Bessières.

Banquet des percepteurs

Les percepteurs du département du Lot se sont réunis en un banquet amical, à l'hôtel des Ambassadeurs, sous la présidence de M. Bertrand, trésorier payeur général du département du Lot.

Après un excellent repas servi avec beaucoup de goût et au cours duquel la plus franche cordialité ne cessa de régner, des discours excellents furent prononcés par M. Bertrand et

par M. Bessières, adjoint au maire, représentant la municipalité.

Les fonctionnaires nouveaux venus dans le département du Lot furent salués de paroles amicales et les percepteurs qui viennent d'être l'objet d'un avancement mérité furent chaudement félicités.

Nous joignons nos félicitations et nos souhaits de bienvenue à ceux qui viennent d'être adressés aux fonctionnaires des finances.

Obsèques

Lundi matin à eu lieu à Cahors la cérémonie de la levée du corps de M. G. Deschamps, le regretté Censeur du lycée Gambetta.

Une foule nombreuse, composée de tous les professeurs du lycée, d'une importante délégation de lycéens, de parents d'élèves et d'amis de la famille, a suivi le convoi funéraire jusqu'à la gare, l'inhumation devant avoir lieu dans la Corrèze, pays d'origine de M. Deschamps.

M. le Proviseur du lycée Gambetta retraca la carrière universitaire du défunt, toute de travail et de dévouement et de paternelle bonté pour les enfants.

M. l'Inspecteur d'Académie évoqua les qualités de l'Administrateur.

Enfin, M. Guilhaud, professeur au lycée, exprima à M. Deschamps le suprême adieu de ses collègues et de ses amis.

Nous renouvelons à Mme et à Mmes Deschamps, à la famille, l'expression de nos bien vives sympathies.

Carnet de deuil

Cette semaine a été marquée, dans notre ville, par de nombreux et cruels deuils.

M. Ambroise Périé, entrepreneur de maçonnerie, bien connu et bien estimé, est décédé, après une longue maladie.

MM. Rescousté, concierge du lycée et Treffel, entrepreneur de menuiserie ont eu la douleur de perdre leur belle-mère, Mme Ladoux, de St Georges.

M. Couderc, prole à l'imprimerie du Réveil du Lot, a été cruellement frappé par la mort de sa fille Suzanne.

La mort de M. Grégory met en deuil les familles Charles Manié, ferblantier et Lamaury, et l'excellent conservateur du Musée de Cahors, M. Baumel vient d'être affecté par la mort de sa belle-mère, Mme veuve Barès.

A toutes ces familles en deuil, nous adressons nos bien sincères condoléances.

Pour le monument aux morts

Les organisateurs du bal des sapeurs-pompiers, qui a eu lieu le 4 décembre, à l'occasion de la Ste-Barbe, ont versé une somme de 200 fr. au Comité du Monument aux Morts.

La neige

La neige a fait son apparition dans les parties élevées du nord du département. Les montagnes du canton de Latronquière, en particulier, sont recouvertes d'une couche de neige glacée de 3 centimètres environ.

Marché aux truffes

A l'approche des fêtes de la Noël et du jour de l'an, les truffes abondent sur les marchés. Les centres du département qui la produisent en quantité, le canton de Martel sur tout, sont l'objet d'un trafic intense. Producteurs et vendeurs se rendent de plus en plus nombreux sur les marchés et cette animation inaccoutumée s'accroît encore si les gelées ne gênent pas les « caveurs » pour trouver la denrée précieuse.

Mercredi 10 décembre, 40 quintaux de truffes se sont vendus à Martel à des prix variant de 36 à 40 fr. le kilo. Le samedi suivant, 50 quintaux avaient été apportés dont 40 furent achetés à raison de 30 à 40 fr. le kilo. Les producteurs repartirent les 10 quintaux invendus.

Les prix se maintiennent stationnaires dans la région martelaise et les prochains marchés du 17 et du 20 décembre ne verront pas de baisse sensible, malgré les gros apports de truffes qui seront faits avant la fin de l'année.

Foire du 13 décembre 1924

La foire du 13 décembre a été assez importante. Voici les cours pratiqués :

Boeufs. — Boeufs gras, de 220 à 250 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 190 à 220 fr. les 50 kilos, boeufs de travail, de 4.500 à 6.000 fr. la paire, vaches de travail, de 3.500 à 4.500 fr. la paire ; bouvillons, de 1.800 à 3.000 fr. la paire ; porcelets, de 120 à 160 fr. pièce, suivant grosseur.

Moutons. — Moutons gras, 2 fr. ; agneaux, 2 fr. 40, le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, de 180 à 210 fr. pièce, suivant grosseur et qualité.

Marché. — Poules grasses, 3 fr. 15 ; poulets, 3 fr. 30 ; canards, 3 fr. 10, le tout le demi-kilo ; œufs, de 7 fr. 50 à 8 fr. la douzaine ; pigeons, 7 fr. la paire ; oies grasses, de 5 fr. 25 à 6 fr. ; canards gras, de 5 à 5 fr. 50, le tout le demi-kilo ; truffes, de 14 à 16 fr. le demi-kilo.

Halles. — Blé, néant ; maïs, 55 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 22 fr. les 50 kilos ; noix, de 110 à 130 fr. l'hectolitre.

La gloire de Marcigny :

Marcigny : 1 auto par 23 habitants
Paris : 1 auto par 53 habitants

Marcigny est un chef-lieu de canton de Saône-et-Loire, situé à 20 kilomètres de Roanne. Il compte 573 maisons et 4.052 habitants.

A l'heure actuelle, il y a, à Marcigny, 88 automobiles, soit 1 par 6 maisons ou 1 par 23 habitants.

Paris ne compte que 1 auto par 53 habitants.



Marcigny : 1 auto par 23 habitants

Paris : 1 auto par 53 habitants



Marcigny : 1 auto par 23 habitants

Paris : 1 auto par 53 habitants

QUE CÔTÉ RÉELLEMENT L'AUTO ?
QUELS BÉNÉFICES PROCURE-T-ELLE ?

Pour recevoir gratis et franco une brochure donnant des renseignements précis et détaillés sur la question, envoyez ce coupon ou une carte postale à :

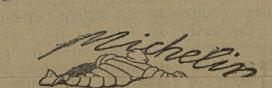
MICHELIN & Co., Clermont-Ferrand (P.-de-D.)

M. _____
Profession _____

ADRESSE : _____

Rue _____
N° _____

Localité _____
Départ. _____



Tribunal de Commerce

Dimanche ont eu lieu les élections au Tribunal de Commerce de Cahors MM. Gayet et Lasserre, juges titulaires sortants. Cappus, juge suppléant sortant étaient candidats.

Les résultats sont connus dans tous les cantons de l'arrondissement sauf dans ceux de Castelnau, Luzech, St-Géry.

Les 3 candidats ont obtenu l'unanimité des suffrages des électeurs qui ont voté, et sont élus.

A propos du permis de chasse

La Cour d'Aix, quatrième chambre, par arrêt du 21 novembre 1923, reformant un jugement du tribunal correctionnel de Toulon, en date du 18 septembre 1923, a décidé que : « Le fait d'avoir demandé un permis de chasse et d'en avoir payé le prix, ne confère nullement le droit de chasser ; qu'il résulte, en effet, des articles 1 et 11 de la loi du 3 mai 1844, que ce droit n'appartient qu'à celui qui est muni d'un permis de chasse, mais aucun texte n'exige que le chasseur soit porteur de son permis au moment où il fait acte de chasse. Il lui suffit, pour être à l'abri des poursuites, de justifier qu'il avait obtenu un permis de chasse, antérieurement au fait constaté par le procès-verbal ».

Une vieille circulaire ministérielle du 10 décembre 1844 prescrit, à tort, aux fonctionnaires et agents qualifiés pour constater les délits de chasse, de dresser procès-verbal à tout chasseur qui ne pourrait pas montrer son permis en cas de perquisition.

Cette circulaire est dépourvue de toute valeur juridique et le prévenu poursuivi doit être relaxé des fins de la plainte, s'il peut établir, comme dans l'espèce jugée par la Cour, que le permis lui avait été délivré antérieurement aux faits constatés par le procès-verbal.

Les préfets n'ont pas le droit d'insérer dans leur arrêté d'obligation pour les chasseurs d'être constamment porteurs de leur permis. C'est prudent de leur part, mais ce n'est pas nécessaire. La Cour a fait une juste application de la loi sur la séparation des chasseurs et de leurs permis.

Cela est important, car le chasseur sans permis encourt une amende de 50 à 200 fr., sans préjudice de la nouvelle pénalité infligée par l'article 16, paragraphe 6 de la loi du 29 avril 1921, qui est de 100 francs, prix du permis général.

Étant donné l'augmentation du chiffre principal des amendes, il est bon que les chasseurs évitent d'être obligés d'apporter au Trésor, quoi qu'il en ait bien besoin, cette contribution involontaire, sans doute, mais obligatoire, et qui, une fois acquittée, les laisse Gros-Jean comme auparavant.

Chronique des Théâtres

MADAME

La nouvelle opérette de MM. Willemetz et Henri Christiné Ce soir, au théâtre municipal, « Madame », opérette en 3 actes.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Cahors 1 bat Castres 11

par 12 points à 0 (4 essais)

La partie de dimanche, tout au moins dans sa première mi-temps ne permit guère à notre équipe de briller.

Les avants furent loin de donner ce qu'ils pouvaient, la mêlée tenait juste, en touches longues les Castrais happaient le ball 9 fois sur 10 ; les replis des nôtres furent lents et décevants. Il nous fut donné de voir quelques jolies touches courtes bien exécutées par nos 2^e lignes, et aussi quelques beaux départs de nos 3/4. L'équipe se racheta en 2^e mi-temps où la partie devint, par le travail judicieux de nos équipiers, très intéressante à suivre.

L'équipe de Castres ne fut jamais surclassée, et les Cadurciens purent constater le soin avec lequel elle est entraînée, et applaudirent à de nombreuses reprises l'élégance et le mordant de leur jeu.

CHAMPIONNAT

Cahors se déplace dimanche 21 courant pour rencontrer à Toulouse le « Foot-Ball Club ».

Nous faisons appel à la bonne volonté de nos équipiers.

Que tous obéissent aux convocations pour les séances d'entraînement. Qu'ils s'y rendent nombreux et assidus. Le succès est à ce prix.

BANQUET

La date du banquet de l'A. C. est fixée au 31 décembre courant.

Les retardataires sont priés de se faire inscrire chez M. Ludo Rollés, avant le 24 décembre.

Prix du banquet : 12 francs.

Le Match Quercynoise-E.N. de Rodez annulé

La Commission Académique de Rugby, dans sa séance du 11 décembre, a examiné une réclamation déposée par l'E.N. de Rodez contre le joueur Heilhes, de La Quercynoise.

Voici quelles ont été ses décisions et ses conclusions :

« La Commission, considérant que le joueur Heilhes est inscrit au Lycée de Cahors pour y suivre des cours de sciences dans la classe de Philosophie, déclare que la bonne foi de « La Quercynoise » n'est pas en cause. Mais considérant que le joueur Heilhes est inscrit au Lycée de Cahors, et que par suite ce joueur ne remplit pas les conditions prévues par l'article 6 des statuts modifiés des règlements en vigueur, déclare que le joueur Heilhes n'est pas qualifié pour figurer dans l'équipe de la Quercynoise ; casse le match du 4 décembre et décide de faire rejouer ce match sur terrain neutre à Capdenac le jeudi 18 décembre ».

Nous laissons aux sportifs cadurciens le soin d'apprécier la subtilité des arguments qui ont déterminé le semblable verdict, d'ailleurs il ne nous appartient pas de les discuter.

A Capdenac, Jeudi prochain, nos « potaches » défendront donc de nouveau leurs couleurs et se feront remarquer de la façon la plus brillante façon qu'ils le firent le 4 à Cahors.

Arrondissement de Cahors

Cazals

Nouvelle taxe du pain. — Depuis le 8 décembre, le pain est taxé à 1 fr. 45 le kilo.

Les sports. — Dimanche dernier, à eu lieu sur notre terrain, le match retour entre notre équipe locale de football, et l'équipe de Labastide-du-Vert.

Par suite du temps incertain, les spectateurs étaient peu nombreux. Les deux équipes semblaient manquer d'entrain dès le début ; le ballon s'arrêtait dans le milieu du terrain ; la première mi-temps fut sifflée sans résultat.

A la reprise, il y eut un peu plus d'énergie dans les deux camps ; un premier but fut enfin marqué par Cazals, et la partie dut être interrompue in situ par suite d'avarie du ballon. A la nouvelle reprise un nouveau but fut marqué par Cazals, qui gagna ainsi par 2 à 0.

La partie commença trop tard. Les équipiers, surtout les visiteurs, nous ont paru manquer de discipline : sur le terrain, la parole est à l'arbitre ou aux capitaines, et non aux joueurs qui trop facilement entrent en discussion...

Excellent arbitrage de M. Robert.

Limoges

Marché. — Le marché de vendredi 12 décembre a été très important. Truffes, apport 1.500 kilos, toutes vendues de 15 à 17 fr. la livre, suivant grosseur et qualité ; noix, de 95 à 100 fr. l'hectolitre ; cerneaux, 9 fr. 75 le kilo.

Halle. — Pas de blé ; maïs, en quantité, de 65 à 70 fr. l'hectolitre ; avoine, 39 fr. les 50 kilos ; pommes de terre, 18 fr. le sac.

Poulets, 3 fr. 25 ; poules, 3 fr. ; canards, 3 fr. ; dindons, 3 fr. ; foies d'oie, 18 fr. le demi-kilo.

Gibier. — Perdreaux rouges, 11 fr. ; gris, 10 fr. ; lièvres, 4 fr. 50 le demi-kilo ; lapins, 8 fr. ; grives, 3 fr. ; bécasses, 40 fr.

œufs, 7 fr. la douzaine ; fromages du pays, 2 fr. la douzaine.

Sauzet

Foire. — Malgré le froid vif de la saison, notre foire du 10 a été très importante. Les marchés étaient largement approvisionnés en quantité et qualité.

Foirail aux boeufs. — Grande animation et vente active. La quantité de bétail amené pouvait à peine contenir sur le champ de foire.

Gros boeufs de choix, de 6.500 à 7.000 fr. ; boeufs d'attelage, de 5.500 à 6.000 fr. ; boeufs de commerce courant, de 4.500 à 6.000 fr. ; bouvillons, de 3.000 à 3.500 fr. ; vaches de travail, de 4.000 à 4.500 fr. le tout la paire.

Viande de boucherie. — Boeufs gras, de 190 à 200 fr. ; vaches grasses, de 180 à 190 fr. les 50 kilos ; veaux, de 4 fr. à 4 fr. 50 le kilo ; porcs gras, légère braise, de 250 à 260 fr. les 50 kilos, poids vif ; moutons gras, de 4 fr. 50 à 5 fr. le kilo.

Porcs d'élevage, de 200 à 250 fr. pièce ; porcelets, de 100 à 150 fr. la pièce.

Foirail aux moutons. — Vente active pour moutons en troupeaux, de 150 à 250 fr. ; brebis avec couple, de 230 à 300 fr. ; agneaux et jeunes brebis, de 100 à 120 fr., suivant qualité et grosseur.

Marché à la volaille. — Légère baisse. Poules et poulardes, de 2 fr. 50 à 3 fr. ; poulets, 3 fr. ; dindes, de 2 fr. 50 à 3 fr. 75 ; pintades, de 30 à 32 fr. la paire ; pigeons, de 5 à 6 fr. la paire ; lapins domestiques, de 16 à 18 fr. ; œufs, 7 fr. la douzaine ; oies grasses, 5 fr. 50 ; canards gras, 5 fr. la livre.

Marché aux truffes. — L'installation du nouveau marché avait attiré beaucoup de monde. Quantité de belles truffes, vendues de 30 à 32 fr. le kilo ; foies gras, de 15 à 16 fr. la livre.

Gibier. — Lièvres, de 23 à 30 fr. ; lapins de garenne, de 7 à 8 fr. ; perdreaux, de 5 à 6 fr. ; grives, 1 fr. 50 ; merles, 1 fr. pièce.

Halle aux grains. — Grand apport de maïs, légère baisse ; blé, 68 fr. ; maïs, 52 fr. ; avoine, 32 fr. ; pommes de terre, de 18 à 20 fr. le sac.

Marché aux légumes. — Vu la rigueur du temps, peu de marchandise à la vente. Prix élevés.

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche sous la présidence de M. Derrupé, maire, pour la session de novembre.

Après avoir examiné certaines questions budgétaires qui ont été approuvées, le conseil procède à la nomination des réparateurs et des membres délégués pour la révision des listes électorales.

La liste des membres réparateurs de 1923 est maintenue et les délégués aux inscriptions et radiations des listes électorales pour 1923 conservent les mêmes fonctions pour 1924.

Les membres du conseil de certaines questions qui sont renvoyées à une prochaine séance pour renseignements complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est ensuite levée.

Une vantaguse initiale. — Par un récent arrêté de M. le maire, le marché aux truffes et foies d'oie, qui se tenait aux abords de la grande route nationale, gênant parfois la circulation, vient d'être transféré sur la grande place de la Mairie, en face la halle.

Cet arrêté, mis en vigueur à la date du jeudi 10, a permis de constater l'avantage de ce nouveau marché. Vendeurs et acheteurs ont pu conclure les affaires sans encombrements et à l'abri des risques.

Régie. — Dorénavant, les acquits à caution ne seront délivrés qu'aux propriétaires eux-mêmes et contre signature.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire le 14 décembre 1924 à 20 h. 30 sous la présidence de M. le D^e Pezet, Maire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Maire fait connaître que la démolition des immeubles Larribe, Alby et Granouillac-Lacroix a été terminée le 11 décembre et qu'ainsi la grande voie de dégagement prévue est créée et facilitera l'évacuation des matériaux des maisons restant à démolir.

Il présente ensuite le projet dressé par l'Architecte en vue de la démolition des autres immeubles acquis par la ville et dont la disparition complètera l'agrandissement de la Place Vidal.

Ce projet comprend trois lots qui seront présentés à l'adjudication très prochainement.

Le conseil arrête ensuite la liste d'admission des bénéficiaires à l'Assistance aux vieillards et à l'Assistance aux femmes en couches.

Sur la proposition du Maire appelant l'attention des membres de l'Assemblée sur l'insuffisance des capitaux assurés en ce qui concerne les bâtiments communaux une révision des contrats d'assurances sera faite par la Commission des Travaux Publics et des Finances.

Le conseil fixe comme suit le tarif des redevances à percevoir au profit de la Commune au sujet des appareils distributeurs automatiques d'essence installés sur les routes nationales dans la traverse de Figeac.

1^o Appareils distributeurs fixes

alimentés par une canalisation souterraine, 120 francs ;

2^o Appareils mobiles sur charriots et canalisation aérienne des appareils partant d'une borne placée hors de la voie publique, 240 francs.

Soucieux de conserver en bon état le matériel de la salle du Théâtre Municipal, le Conseil décide que toutes les fois qu'il y aura lieu de démonter les sièges et gradins pour aménager une salle de bal, le surveillant de la Ville devra assister aux opérations de démontage et de remontage et s'assurer qu'aucune dégradation n'est commise.

Les organisateurs seront responsables de toute détérioration.

Nos compatriotes. — M. Amédée Herbouze, de Lissac, employé à la Compagnie de l'Est, étant de service à Vitteil, a trouvé une broche de grande valeur qu'il s'est empressé de rendre à qui de droit. Pour le récompenser de sa probité, la Compagnie de l'Est vient de lui décerner un diplôme d'honneur.

M. Lashouygue, de Rudelle, employé du P.-O. à Clermont-Ferrand, a été nommé contrôleur à Paris, gare d'Austerlitz.

Dans la réserve. — M. Laburthe ancien sous-préfet de Figeac, lieutenant de réserve au 9^e d'infanterie, passe avec son grade au 173^e régiment d'infanterie.

Perception. — Au nombre des percepteurs inscrits sur le tableau d'avancement pour la deuxième classe, deuxième échelon nous relevons avec plaisir le nom de M. Hugon, percepteur à Livernon grand mutilé de guerre.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Banquet et bal. — Nous avons déjà annoncé que plusieurs jeunes gens des dernières classes avaient projeté de se réunir le dimanche 21 décembre pour fêter leur libération. Depuis cette décision a été prise, de nombreuses adhésions sont parvenues aux organisateurs chargés de les recueillir ; à ce jour on en compte une quarantaine.

Le banquet sera servi dans les salons de l'hôtel Fraud, rue Séguier, et le bal aura lieu dans la salle du théâtre municipal gracieusement mise à la disposition des jeunes gens. L'orchestre sera fourni par la société musicale « Les Artisans Réunis ».

Cette petite fête s'annonce déjà sous les meilleurs auspices.

Accident. — En soulevant un gros bloc de pierre, Tillet Philippe, manœuvre aux Carrières de Cent-Eau ayant laissé glisser la pince de fer dont il se servait, l'outil, en tombant sur la paume de la main droite a produit une forte contusion qui a occasionné une large plaie. Conséquence : incapacité de travail de quinze jours.

Probité. — M. Gautier Pierre, propriétaire à Mouret. Cne de Lissac a trouvé sur la voie publique une certaine somme d'argent qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a égaré.

Déclaration de la trouille à été faite au Commissariat de Police. Nos félicitations pour ce bel acte de probité.

Tribunal correctionnel. — Une seule affaire a été appelée à l'audience du samedi 13 décembre.

Baptiste Layma, 36 ans, journalier à Tauriac, poursuivi pour vol d'une charrue, est condamné à deux mois de prison avec sursis.

Animaux de boucherie : boeufs, 220 à 228 francs; vaches, 203 à 308 francs; veaux, 240 à 255 francs; moutons, 225 à 260 francs les 50 kilos. Boeufs de travail, 4.400 à 6.800 francs; vaches, 3.400 à 5.000 francs; bouillons, 1.800 à 2.300 francs la pièce; brebis, 180 à 230 francs la pièce.

Volailles : dindons, poulets, canards, 3,50 à 3,75; lapins, 2 à 2,15 la livre; gibier: lièvres, 30 à 40 francs; perdreaux, 8 à 10 francs; bécasses, 10 à 14 francs la pièce; truffles, 30 francs le kilo; oeufs, 7 à 7,50 la douzaine.

Bédier

Un exemple à suivre. — Dans le courant de l'année 1924, il a été détruit, dans la commune de Bédier, plus de 700 pies, geais, corbeaux, écorneaux, etc., sans compter belettes et renards.

Le conseil municipal paie une prime par tête d'animal nuisible détruit. Cette organisation, née à l'école, fonctionne depuis plusieurs années. La population s'en déclare enchantée: les maïs, par exemple, ont moins souffert cette année des déprédations des pies.

Il serait à souhaiter que le système excellent des destructions organisé à Bédier s'étendît à toute la région.

St-Pierre-Toirac

Foire. — Le beau temps avait amené beaucoup de monde et plusieurs étalagistes qui avaient forcé clients. Les veaux valaient de 5 fr. à 5 fr. 25 le kilo; moutons et brebis, de 200 à 250 fr. pièce; brebis suivies d'un agneau, 250 à 300 fr.; petits cochons, 60 à 70 fr. par mois d'âge; poules et poulets, 3 fr. 50 le demi-kilo; lapins domestiques, 1 fr. 75 à 2 fr. la livre; oeufs, 6 fr. 50 la douzaine; choux-neurs, 3 fr. pièce, etc.

Latronquièze

Foire. — Notre foire de décembre a été importante. Voici les cours: Boeufs de travail, 5.380 à 6.400 francs; boeufs moyens d'attelage, de 4.300 à 5.400 francs; taurillons, de 1.900 à 3.850 francs la paire; vaches, de 3.880 à 5.400 francs la paire; porcs vendus à raison de 240, 270 à 280 francs les 50 kilos; porcelets en baisse de 80 à 110 fr. de 2 mois environ; plus vieux et selon qualité 90 à 240 francs; poules, 3,25; poulets, 3,75 le demi-kilo; lièvres, 6 francs le demi-kilo; perdreaux, de 6 à 7 francs pièce; lapins, 2,10 le demi-kilo; oeufs, de 6 à 6,50 la douzaine; beurre, de 6 à 6,25 le demi-kilo; fromage du Cantal, 3 francs le demi-kilo. Veaux, de 5,25 à 6,50 le kilo.

Camboulit

Incendie. — La boulangerie du Drauzou, appartenant à M. Ségala, meunier, a été complètement détruite par un incendie. Les locaux incendiés sont situés en bordure de la route du Célé, à une vingtaine de mètres du moulin.

Il n'y a pas eu, heureusement, d'accident de personnes.

Faycelles

Examens du C. A. P. — Nous apprenons que notre nouvel instituteur, M. Lagarrigue, libéré du service militaire, vient de subir brillamment les épreuves pratiques du certificat d'aptitude pédagogique.

Nos félicitations à ce jeune maître, déjà si sympathique, auquel nous présentons nos souhaits de bienvenue.

St-Céré

Comité du monument Bourseul. — Le comité du monument Charles Bourseul s'est réuni dimanche 14 décembre à 10 heures et demie, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. A. de Monzie, sénateur du Lot, président d'honneur du comité.

Les comptes présentés par le trésorier du comité ont été approuvés. Toutes les dépenses engagées sont payées, il reste un reliquat assez important qui sera versé à la caisse

d'une œuvre de mutualité des employés des P. T. T.

Avant de se séparer, le comité a voté des félicitations unanimes à M. de Monzie, qui a été l'instigateur de l'œuvre de réparation nationale à la mémoire de l'inventeur du téléphone; à M. Lafont, directeur des postes du Lot, dont le précieux concours a assuré le succès de l'œuvre entreprise; à M. P. Castagné, maire de Saint-Céré, le dévoué président du comité, qui a su donner au monument un cadre digne de lui sans engager les deniers des contribuables; à M. C. P. Cipriani, le distingué statuaire, dont l'œuvre contribue grandement à embellir notre chère cité.

Ecole primaire supérieure. — Une importante subvention ministérielle vient d'être accordée à l'école primaire supérieure de garçons pour l'acquisition d'un étai-tendeur. Cette machine-outil complètera le lot d'outillage déjà intéressant mis à la disposition des élèves ajusteurs.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Incendie. — Dans la nuit de vendredi à samedi, un violent incendie, dont les causes sont encore inconnues, s'est déclaré vers une heure du matin chez M. Gratias, épiciers en gros et expéditeur d'oeufs, avenue Gambetta.

L'alarme a été donnée par les cris des enfants, qui étaient suffoqués par l'épaisse fumée qui avait envahi leur chambre, sise à côté de celle de leurs parents.

Le tocsin et le clairon des pompiers avertirent rapidement ces derniers et la population, qui accoururent à ces pressants appels.

Malgré la promptitude des secours, tout a été rapidement consommé.

Les immeubles voisins seuls et un pavillon ont pu être protégés efficacement.

Les pertes sont élevées en raison de la quantité des marchandises se trouvant en magasin.

Le locataire, M. Gratias, et le propriétaire, M. le docteur Ferrières, sont assurés.

Comme toujours, nos braves pompiers firent vaillamment leur devoir et méritent des éloges pour leur dévouement, surtout par la rude température actuelle.

Au cours de leurs périlleux exercices, il y a eu un malheureux accident, qui aurait pu être très grave, à déplorer: le pompier M. Alfred Filiole, le décorateur gourdonnais bien connu, est tombé du haut d'une échelle et s'est fait de fortes contusions au niveau de la hanche gauche, qui nécessiteront, a dit le docteur traitant, une dizaine de jours de repos.

Nous souhaitons une prompte guérison à notre courageux compatriote.

Concert. — Dimanche dernier, l'« Union musicale » a tenu à donner le concert qu'elle avait annoncé.

Vers 13 h. 30 le tambour annonçait à la population qu'en raison du mauvais temps le concert aurait lieu dans la grande salle de la mairie.

A 15 h., en effet, tout le monde se trouvait réuni à l'hôtel de ville.

Ce fut charmant car les spectatrices purent s'asseoir sur les sièges qui avaient servi au dernier bal.

Le concert fut charmant et tous les morceaux étaient de choix.

Ils furent exécutés avec beaucoup de brio.

À l'issue du concert un défilé en ville eut lieu et le soir, à 19 h., le banquet traditionnel réunit tous les membres à l'hôtel Lagrèze.

La Ste-Cécile de « l'Union musicale ». — Quoique un peu tardivement la Ste-Cécile a été dignement fêtée par nos dévoués musiciens.

Dimanche soir, à 7 heures, les sociétaires s'assèrent au restaurant Lagrèze, autour d'une table somptueusement servie.

Le banquet était présidé par M. Davidou, maire.

Le menu, des mieux compris, fut admirablement servi de l'avis des convives. Le restaurant Lagrèze s'est acquis une juste réputation de plus.

Au café, on eut un véritable concert: romances, chansonnettes, monolo-

Conférence sur la tuberculose. — Le Comité départemental d'Hygiène sociale et de lutte contre la tuberculose donnera une conférence à Payrac le dimanche 21 décembre courant, à 15 h. 30, grande salle de la mairie.

Cette conférence faite par M. le Docteur Graveline, directeur du sanatorium de Montfaucon, sera agrémentée d'une séance de cinéma.

Les personnes désireuses d'être instruites sur la tuberculose y sont cordialement invitées.

Entrée libre et gratuite.

Distribution de brochures. Une quête sera faite au profit de l'œuvre.

Le Comité.

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote et ami, M. Auguste Prigent, gendre de M. Albert, l'estimé conseiller municipal de notre ville, le receveur de l'Enregistrement à Ayouer-le-Marché est nommé receveur de l'Enregistrement de 2^e classe à Douarnenez (Finistère).

Nous lui adressons nos félicitations.

La foire du 20 décembre. — La foire mensuelle de décembre est une des plus belles de l'année avec la foire de novembre, se tiendra le samedi 20 décembre, comme d'habitude, les marchands et courtiers en truffes et foies d'oie s'y donneront rendez-vous.

gues donnèrent à l'assistance l'occasion de passer quelques bonnes heures dans une atmosphère de gaieté et de cordialité.

Arbre de Noël. — Un arbre de Noël sera organisé le 28 décembre à Gourdon par les enfants des écoles.

A cette occasion une partie musicale et chorale sera organisée.

Foire. — Malgré le mauvais temps la foire de samedi dite de Ste-Luce a été assez belle. Les divers marchés étaient bien approvisionnés. Voici les cours qui ont été pratiqués:

Boeufs gras : 218 à 220 fr.; boeufs d'attelage: 4.200 à 5.000 fr. la paire; porcs de charcuterie: 280 fr. les 50 kilos; porcelets: 200 à 220 fr. pièce; moutons: 200 fr. les 50 kilos; Poules: 3 fr. à 3 fr. 25 la livre; dindons: 3 fr. à 3 fr. 50; lapins domestiques: 4 fr. le kilo; oeufs: 6 fr. la douz.; oies: 6 fr.; canards: 5 fr. 25 à 6 fr. la livre; lièvres: 4 fr. la livre.

Noix: 125 fr. le sac de 80 litres; cerneaux: 1.150 fr. les 100 kilos.

Le jardinage et les fruits furent rapidement enlevés.

Labastide-Murat

Médaille militaire. — M. Pradel, négociant et conseiller municipal, vient d'être informé que la Médaille militaire a été attribuée, à titre posthume, à la mémoire de son regretté fils: « François-Roger Pradel, caporal pilote énergique et brave, tué glorieusement, le 2 septembre 1918, au cours d'une mission aérienne dans la région de Croisy, Croix de guerre avec étoile d'argent. »

Accident. — Mme veuve Valette, habitant place du Lac, a été renversée par une automobile au moment où elle traversait la chaussée.

Relevée immédiatement, elle a été soignée à la pharmacie Herbel. Les blessures, peu graves, permettent d'espérer une prompte et complète guérison.

Bancs. — Sous peu, nos places publiques seront dotées de bancs confortables.

Foire. — Favorisée par le beau temps, notre foire de décembre a été importante. Voici les cours pratiqués: Blé, de 65 à 70 francs; avoine, de 28 à 30 fr.; maïs, de 58 à 60 fr. le tout le sac de 80 litres.

Sur les boeufs, foiraill bien approvisionné, mais ventes très peu actives résultant d'une baisse sensible des cours, gros boeufs de fortes propriétés, de 5.000 à 5.800 fr.; de travail, de 4.800 à 5.500 fr.; bouillons chartrés, de 3.500 à 3.800 fr.; petits bourrelets, de 1.800 à 2.400 francs la paire.

Brebis de troupeau, de 160 à 195 fr.; bécasses, de 140 à 170 fr.; agnelles, de 150 à 160 fr. la pièce.

Porcelets de deux mois, de 130 à 140 fr. la pièce.

Poulets, en baisse, 3 fr. le demi-kilo; poules, 2 fr. 75 le demi-kilo; oeufs, 7 fr. la douzaine.

Payrac

Conférence sur la tuberculose. — Le Comité départemental d'Hygiène sociale et de lutte contre la tuberculose donnera une conférence à Payrac le dimanche 21 décembre courant, à 15 h. 30, grande salle de la mairie.

Cette conférence faite par M. le Docteur Graveline, directeur du sanatorium de Montfaucon, sera agrémentée d'une séance de cinéma.

Les personnes désireuses d'être instruites sur la tuberculose y sont cordialement invitées.

Entrée libre et gratuite.

Distribution de brochures. Une quête sera faite au profit de l'œuvre.

Le Comité.

Salviac

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote et ami, M. Auguste Prigent, gendre de M. Albert, l'estimé conseiller municipal de notre ville, le receveur de l'Enregistrement à Ayouer-le-Marché est nommé receveur de l'Enregistrement de 2^e classe à Douarnenez (Finistère).

Nous lui adressons nos félicitations.

La foire du 20 décembre. — La foire mensuelle de décembre est une des plus belles de l'année avec la foire de novembre, se tiendra le samedi 20 décembre, comme d'habitude, les marchands et courtiers en truffes et foies d'oie s'y donneront rendez-vous.

Je le crois.

Enfin, il y a des sympathies plus ou moins brutes. Certains êtres nous sont tout de suite désagréables... les autres nous produisent une impression heureuse...

Elle parut réfléchir:

— C'est vrai pour l'antipathie, dit-elle enfin. Mais je ne me souviens pas que quelqu'un m'ait vivement plu au premier abord...

— Au moins, trouvez-vous les gens beaux ou laids?

— Les femmes, oui, et les enfants. Les hommes peuvent me paraître laids, mais pas beaux.

Aucun homme?

Elle hésita, puis elle répondit avec une nuance d'embarras:

— Aucun, parmi ceux que je connais peu...

Herbeline la croyait absolument sincère, mais la naïveté de ses propos le remplissait d'inquiétude. Il y voyait, en définitive, l'expérience d'un enfant. Et l'entretien avec Danzagues lui en paraissait plus redoutable. Tant que l'hommage du mari avait été indirect, en quelque sorte abstrait, Marguerite avait pu y rester insensible. Lorsqu'il défendait lui-même sa cause, lorsqu'elle entendait une voix émue et des paroles dont Guy s'exagérait l'éloquence, qui sait quelle révolution pouvait se produire dans cette jeune âme, quel trouble précurseur de l'amour! Il en frémissait dans toute sa chair.

Lavercaillère

Foire concours. — La foire-concours de Lavercaillère a été, malgré sa coïncidence avec la foire de Cahors et Gourdon, plus importante qu'on ne l'espérait.

Les récompenses suivantes ont été distribuées:

Boeufs gras

1^{er} prix, 60 fr., Bazillon, à Dégagnac;

2^e — 50 fr., Campagne, à Lavercaillère;

3^e — 40 fr., Granier, à Rampoux;

4^e — 30 fr., Galet, à Dégagnac;

5^e — 20 fr., Griffoul, à Dégagnac.

Boeufs d'attelages

1^{er} prix, 40 fr., Fallières, à Lavercaillère;

2^e — 30 fr., Chabert, à Lavercaillère;

3^e — 20 fr., Brunet, à Lavercaillère;

4^e — 10 fr., Francès, à Lavercaillère.

Moutons

1^{er} prix, 25 fr., Pezet, Ce Rampoux;

2^e — 15 fr., Bertrand, à Lavercaillère;

3^e — 10 fr., Lapière, à Lavercaillère.

Porcs

1^{er} prix, 25 fr., Courtiol, à Lavercaillère;

2^e — 15 fr., Brugié, à Lavercaillère;

3^e — 10 fr., Gimbert, à Lavercaillère.

Sur les divers foiraills, les cours suivants ont été pratiqués:

Boeufs de boucherie, 205 à 255 fr.; moutons gras, de 225 à 250 fr.; porcs, 250 à 280 fr. le tout aux 50 kilos.

Volailles: poules et poulets, 2 fr. 75 à 3 fr.; dindes, 3 fr. 25; oies et canards gras, 5 à 5 fr. 25, le tout au 1/2 kilo.

Truffles, 30 à 33 fr.; foies gras, 28 à 34 fr., le tout au kilo.

Gibier: lièvres, 10 fr. le kilo; lapins, 8 fr. pièce; perdreaux, 9 à 10 fr. pièce; bécasses, 10 fr. pièce. Oeufs, 6 fr. la douzaine.

Souillac

Taxe du pain. — Depuis dimanche dernier le pain a augmenté encore un peu plus à Souillac.

La Santé de M. Herriot

L'amélioration persiste

Le bulletin suivant de santé de M. Herriot a été communiqué à 11 h.:

« L'amélioration persiste, mais il y a toujours nécessité de maintenir l'immobilisation au lit.

« Température: 37°3. »

La loi d'annistie

La Chambre, ce matin, sous la présidence de M. Painlevé, a poursuivi la discussion du projet de loi sur l'annistie.

Elle a entendu successivement MM. Violette, Ernest Lafont, Barthe et Maupoil sur l'annistie pour les infractions à la loi de protection des appellations d'origine.

Un faux bruit

LA FRANCE ENTEND CONSERVER SES COLONIES

Les journaux américains, notamment le *New-York Herald*, repartent de la cession éventuelle par la France aux Etats-Unis de ses colonies sud-américaines.

Nous pouvons déclarer que cette information est absolument inexacte et que la France n'envisage en aucun façon la cession aux Etats-Unis d'une partie quelconque de ses colonies pour régler sa dette à l'Amérique.

EN SOVIÉTIE

Un conflit entre Moscou et l'Ukraine

Un conflit très grave vient d'éclater entre le gouvernement central de Moscou et les dirigeants communistes de l'Ukraine.

De nombreux communistes Ukrainiens ont été arrêtés sur l'ordre de Moscou.

IMPORTANTE DISTILLERIE DU CALVADOS demande REPRESENTANTS pour la vente aux Cafés et Restaurants de ses EAUX-DE-VIE DE CIDRE renommées. Ecrire POSTE RESTANTE N° 83 à LISIEUX.

LA CHAMBRE

Séance du matin 16 décembre

La loi d'annistie

La Chambre, ce matin, sous la présidence de M. Painlevé, a poursuivi la discussion du projet de loi sur l'annistie.

Elle a entendu successivement MM. Violette, Ernest Lafont, Barthe et Maupoil sur l'annistie pour les infractions à la loi de protection des appellations d'origine.

Un faux bruit

LA FRANCE ENTEND CONSERVER SES COLONIES

Les journaux américains, notamment le *New-York Herald*, repartent de la cession éventuelle par la France aux Etats-Unis de ses colonies sud-américaines.

Nous pouvons déclarer que cette information est absolument inexacte et que la France n'envisage en aucun façon la cession aux Etats-Unis d'une partie quelconque de ses colonies pour régler sa dette à l'Amérique.

EN SOVIÉTIE

Un conflit entre Moscou et l'Ukraine

Un conflit très grave vient d'éclater entre le gouvernement central de Moscou et les dirigeants communistes de l'Ukraine.

De nombreux communistes Ukrainiens ont été arrêtés sur l'ordre de Moscou.

IMPORTANTE DISTILLERIE DU CALVADOS demande REPRESENTANTS pour la vente aux Cafés et Restaurants de ses EAUX-DE-VIE DE CIDRE renommées. Ecrire POSTE RESTANTE N° 83 à LISIEUX.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Eugène CRISTIANI, chef d'Escadron au 5^e Spahis, chevalier de la Légion d'honneur, et Madame Eugène CRISTIANI et leurs enfants;

Monsieur le docteur Léon CRISTIANI, médecin-major de 1^{re} classe, officier de la Légion d'honneur, médecin-chef de l'hôpital Coquard à Fez;

Monsieur ALESSANDRI, capitaine en retraite, officier de la Légion d'honneur, et Madame ALESSANDRI et leurs enfants;

Monsieur RAMES, agent général d'assurances, et Madame RAMES et leurs enfants;

Mademoiselle Marie CRISTIANI, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. CRISTIANI Hippolyte

Capitaine de Gendarmerie en retraite
Chevalier de la Légion d'honneur
Médaille d'Italie et de 1870

leur père, beau-père et grand-père, décédé le 15 décembre, dans sa 86^e année, muni des Sacraments de l'Eglise, à son domicile, 12, cours de la Chartrreuse, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le 17 décembre en l'Eglise Cathédrale.

Réunion à 9 h. 30, à la maison mortuaire, 12, cours de la Chartrreuse.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame Lucien LAFONT et leurs enfants; Monsieur René LAFONT, sous-officier à Madagascar, et Madame René LAFONT; Monsieur Noël LAFONT, boucher à Cahors; les familles SALGUES, de Fumel, et VALETTE, de Cahors; LAPOUJADE, de Montauban, et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Casimir LAFONT

décédé à Cahors, le 16 décembre 1924, à l'âge de 74 ans et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 17 décembre à 3 heures du soir.

Réunion à l'Hôpital.

REMERCIEMENTS

Madame veuve Ambroise PÉRIÉ;

Monsieur PÉRIÉ, Hubert, Représentant d'Entreprise, à Comblès (Somme), Madame PÉRIÉ Hubert et leurs enfants;

Monsieur BONNET et Madame, née PÉRIÉ, directrice d'Ecole laïque à Langouiran (Gironde);

Monsieur LÉPINARD et Madame, institutrice à Cahors;

Monsieur Maurice LÉPINARD, leur fils; Madame veuve PÉRIÉ Célestine et ses enfants, propriétaires, à Fages (Lot), ont l'honneur d'adresser leurs remerciements émus à toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du décès de

Monsieur Ambroise PÉRIÉ

Ex-Entrepreneur de maçonnerie

Le présent avis tient lieu de lettre personnelle de remerciement.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Jules COUDERC et leurs enfants; Madame Veuve COUDERC; Madame Veuve PARRAÏRE;

Les familles COUDERC Léon, BOIREAU, COMMENGES, MIQUEL, OURADOU, MULÉ, PARRAÏRE, Veuve Henri COUDERC, Eug. COUDERC, LAPUYADE, RICHARD, BERGUES et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mademoiselle Suzanne COUDERC

Il ne faut pas confondre la Quintonine avec les autres extraits, car l'heureux combinaison des produits qui la composent, produits très actifs et judicieusement choisis, en font un produit de tout premier ordre.

La Quintonine, dose pour faire un litre de vin fortifiant, se vend 3 fr.

Pharmacie Orliac à Cahors.

T. S. F. : Pour vos Etrennes

Achetez Poste récepteur à Galène P.P.

Prix modérés. Ecr. P. PAPIH, 3, rue Guillaumeot PARIS (12^e)

LA SANTÉ DE M. HERRIOT

L'amélioration persiste

Le bulletin suivant de santé de M. Herriot a été communiqué à 11 h.:

« L'amélioration persiste, mais il y a toujours nécessité de maintenir l'immobilisation au lit.

« Température: 37°3. »

LA CHAMBRE

Séance du matin 16 décembre

La loi d'annistie

La Chambre, ce matin, sous la présidence de M. Painlevé, a poursuivi la discussion du projet de loi sur l'annistie.

Elle a entendu successivement MM. Violette, Ernest Lafont, Barthe et Maupoil sur l'annistie pour les infractions à la loi de protection des appellations d'origine.

Un faux bruit

LA FRANCE ENTEND CONSERVER SES COLONIES

Les journaux américains, notamment le *New-York Herald*, repartent de la cession éventuelle par la France aux Etats-Unis de ses colonies sud-américaines.

Nous pouvons déclarer que cette information est absolument inexacte et que la France n'envisage en aucun façon la cession aux Etats-Unis d'une partie quelconque de ses colonies pour régler sa dette à l'Amérique.

EN SOVIÉTIE

Un conflit entre Moscou et l'Ukraine

Un conflit très grave vient d'éclater entre le gouvernement central de Moscou et les dirigeants communistes de l'Ukraine.

De nombreux communistes Ukrainiens ont été arrêtés sur l'ordre de Moscou.

IMPORTANTE DISTILLERIE DU CALVADOS demande REPRESENTANTS pour la vente aux Cafés et Restaurants de ses EAUX-DE-VIE DE CIDRE renommées. Ecrire POSTE RESTANTE N° 83 à LISIEUX.

LA CHAMBRE

Séance du matin 16 décembre

La loi d'annistie

La Chambre, ce matin, sous la présidence de M. Painlevé, a poursuivi la discussion du projet de loi sur l'annistie.

Elle a entendu successivement MM. Violette, Ernest Lafont, Barthe et Maupoil sur l'annistie pour les infractions à la loi de protection des appellations d'origine.

Un faux bruit

LA FRANCE ENTEND CONSERVER SES COLONIES

Les journaux américains, notamment le *New-York Herald*, repartent de la cession éventuelle par la France aux Etats-Unis de ses colonies sud-américaines.

Nous pouvons déclarer que cette information est absolument inexacte et que la France n'envisage en aucun façon la cession aux Etats-Unis d'une partie quelconque de ses colonies pour régler sa dette à l'Amérique.

EN SOVIÉTIE

Un conflit entre Moscou et l'Ukraine

Un conflit très grave vient d'éclater entre le gouvernement central de Moscou et les dirigeants communistes de l'Ukraine.

De nombreux communistes Ukrainiens ont été arrêtés sur l'ordre de Moscou.

IMPORTANTE DISTILLERIE DU CALVADOS demande REPRESENTANTS pour la vente aux Cafés et Restaurants de ses EAUX-DE-VIE DE CIDRE renommées. Ecrire POSTE RESTANTE N° 83 à LISIEUX.

LA CHAMBRE

Séance du matin 16 décembre

La loi d'annistie

La Chambre, ce matin, sous la présidence de M. Painlevé, a poursuivi la discussion du projet de loi sur l'annistie.

Elle a entendu successivement MM. Violette, Ernest Lafont, Barthe et Maupoil sur l'annistie pour les infractions à la loi de protection des appellations d'origine.

Un faux bruit

LA FRANCE ENTEND CONSERVER SES COLONIES

Les journaux américains, notamment le *New-York Herald*, repartent de la cession éventuelle par la France aux Etats-Unis de ses colonies sud-américaines.

Nous pouvons déclarer que cette information est absolument inexacte et que la France n'envisage en aucun façon la cession aux Etats-Unis d'une partie quelconque de ses colonies pour régler sa dette à l'Amérique.

EN SOVIÉTIE

Un conflit entre Moscou et l'Ukraine

Un conflit très grave vient d'éclater entre le gouvernement central de Moscou et les dirigeants communistes de l'Ukraine.

De nombreux communistes Ukrainiens ont été arrêtés sur l'ordre de Moscou.

IMPORTANTE DISTILLERIE DU CALVADOS demande REPRESENTANTS pour la vente aux Cafés et Restaurants de ses EAUX-DE-VIE DE CIDRE renommées. Ecrire POSTE RESTANTE N° 83 à LISIEUX.

LA CHAMBRE

Séance du matin 16 décembre

La loi d'annistie

La Chambre, ce matin, sous la présidence de M. Painlevé, a poursuivi la discussion du projet de loi sur l'annistie.

Elle a entendu successivement MM. Violette, Ernest Lafont, Barthe et Maupoil sur l'annistie pour les infractions à la loi de protection des appellations d'origine.

Un faux bruit

LA FRANCE ENTEND CONSERVER SES COLONIES

Les journaux américains, notamment le *New-York Herald*, repartent de la cession éventuelle par la France aux Etats-Unis de ses colonies sud-américaines.

Nous pouvons déclarer que cette information est absolument inexacte et que la France n'envisage en aucun façon la cession aux Etats-Unis d'une partie quelconque de ses colonies pour régler sa dette à l'Amérique.

EN SOVIÉTIE

Un conflit entre Moscou et l'Ukraine

Un conflit très grave vient d'éclater entre le gouvernement central de Moscou et les dirigeants communistes de l'Ukraine.

De nombreux communistes Ukrainiens ont été arrêtés sur l'ordre de Moscou.

IMPORTANTE DISTILLERIE DU CALVADOS demande REPRESENTANTS pour la vente aux Cafés et Restaurants de ses EAUX-DE-VIE DE CIDRE renommées. Ecrire POSTE RESTANTE N° 83 à LISIEUX.

LA CHAMBRE

Séance du matin 16 décembre

La loi d'annistie

La Chambre, ce matin, sous la présidence de M. Painlevé, a poursuivi la discussion du projet de loi sur l'annistie.

Elle a entendu successivement MM. Violette, Ernest Lafont, Barthe et Maupoil sur l'annistie pour les infractions à la loi de protection des appellations d'origine.

Un faux bruit

LA FRANCE ENTEND CONSERVER SES COLONIES

Les journaux américains, notamment le *New-York Herald*, repartent de la cession éventuelle par la France aux Etats-Unis de ses colonies sud-américaines.

Nous pouvons déclarer que cette information est absolument inexacte et que la France n'envisage en aucun façon la cession aux Etats-Unis d'une partie quelconque de ses colonies pour régler sa dette à l'Amérique.

EN SOVIÉTIE

Un conflit entre Moscou et l'Ukraine

Un conflit très grave vient d'éclater entre le gouvernement central de Moscou et les dirigeants communistes de l'Ukraine.

De nombreux communistes Ukrainiens ont été arrêtés sur l'ordre de Moscou.

IMPORTANTE DISTILLERIE DU CALVADOS demande REPRESENTANTS pour la vente aux Cafés et Restaurants de ses EAUX-DE-VIE DE CIDRE renommées. Ecrire POSTE RESTANTE N° 83 à LISIEUX.

LA CHAMBRE

Séance du matin 16 décembre

La loi d'annistie

La Chambre, ce matin, sous la présidence de M. Painlevé, a poursuivi la discussion du projet de loi sur l'annistie.

Elle a entendu successivement MM. Violette, Ernest Lafont, Barthe et Maupoil sur l'annistie pour les infractions à la loi de protection des appellations d'origine.

Un faux bruit

LA FRANCE ENTEND CONSERVER SES COLONIES

Les journaux américains, notamment le *New-York Herald*, repartent de la cession éventuelle par la France aux Etats-Unis de ses colonies sud-américaines.

Nous pouvons déclarer que cette information est absolument inexacte et que la France n'envisage en aucun façon la cession aux Etats-Unis d'une partie quelconque de ses colonies pour régler sa dette à l'Amérique.

EN SOVIÉTIE

Un conflit entre Moscou et l'Ukraine

Un conflit très grave vient d'éclater entre le gouvernement central de Moscou et les dirigeants communistes de l'Ukraine.

De nombreux communistes Ukrainiens ont été arrêtés sur l'ordre de Moscou.

IMPORTANTE DISTILLERIE DU CALVADOS demande REPRESENTANTS pour la vente aux Cafés et Restaurants de ses EAUX-DE-VIE DE CIDRE renommées. Ecrire POSTE RESTANTE N° 83 à LISIEUX.

Bourse de Paris

Table of stock market data for Paris, including Cours comparatifs de la Semaine, Fonds d'Etat, and various bonds.

Chemins de fer

Table of railway rates and schedules for various lines and stations.

Journal d'informations scientifiques, sérieux, documenté, qui permet à tous de se mettre et de se tenir, sans effort, au courant des progrès du savoir humain et de ses applications à l'industrie.

Abonnez-vous à LA REVUE HEBDOMADAIRE

qui publie dans son numéro du 6 décembre 1924 : « Puyvis de Chavannes », par Maurice Denis. — « Le Larraire de Douaumont », par Henry de Montherlant. — « L'Avenir de la France : Esquisse d'une politique Européenne », par Wladimir d'Ormesson. — « Alain Gerbault », par Simon Gantillon.

France : Un an, 60 fr. ; six mois, 34 fr. ; trois mois, 18 fr. ; Etranger : Un an, 75 fr. ; six mois, 40 fr. ; trois mois, 21 fr. Pion, 5, rue Garancière, Paris. Le numéro : 2 francs.

LA NATURE

La grande nouveauté est la récente découverte d'un gisement de pétrole à Gabian, dans l'Hérault, par deux jeunes géologues, MM. Barrabé et Viennet. Celui-ci, le plus important de tous ceux qu'on avait jusqu'ici trouvés en France, ceux de Pêchebronn exclus, débite près d'un mètre cube à l'heure du précieux liquide.

M. Mercier résume ensuite tout ce qu'on sait des migrations des mouettes, par l'observation de nombreux oiseaux bagués. Elles suivent des routes diverses, mais bien définies et émigrent l'hiver vers des pays aussi lointains que l'Afrique et l'Amérique.

La magnéto d'automobile était, avant la guerre, une spécialité allemande. Aujourd'hui diverses marques françaises se disputent le marché. La Nature les passe en revue décrit leurs particularités, fait comprendre par des figures et des schémas les diverses solutions qu'elles offrent de l'alumage électrique des automobiles.

Après un court résumé des communications récemment présentées à l'Académie des Sciences, ce numéro se termine par un exposé, fait par M. Belot, de ses conceptions cosmogoniques si originales et de leurs conséquences en ce qui concerne l'architecture profonde de la terre. Le Supplément révèle des procédés anciens, employés au XVIIIe siècle, pour imiter des pierres précieuses ; il contient des informations scientifiques et techniques, la description de nombreux appareils nouveaux, des recettes pratiques, l'analyse des derniers livres parus, etc.

Le tout fait de La Nature le grand

journal d'informations scientifiques, sérieux, documenté, qui permet à tous de se mettre et de se tenir, sans effort, au courant des progrès du savoir humain et de ses applications à l'industrie.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Mise en vente d'Affiches Artistiques Grands Châteaux de la Loire

Amboise, Blois, Chambord, Chaumont, Chenonceaux, Langeais, Saumur, Ussé, Villandry.

Sites et Monuments de la Côte Sud de Bretagne

Audierne, Douarnenez, Le Faouët, Paysages des Monts d'Auvergne et des Pyrénées

Lac Chambon, Plomb du Cantal, Puy Mary, Canterets, Luchon, Cité de Carcassonne.

Vieilles Villes et Bourgades d'entre Loire et Garonne

Albi, Beynac, Limoges, Rocamadour, Vallon d'Aotuire.

Vues du Maroc et d'Espagne

Une porte à Fès, Pont de Tolède. Ces affiches sont mises en vente au Bureau de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert à Paris, au prix de 4 francs l'exemplaire (frais de port, 0 fr. 20 par affiche, en sus).

Réduction aux Membres de l'Enseignement.

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et Barcelone par Limoges-Toulouse-Narbonne.

Billets directs simples et d'Aller et Retour (1^{re}, 2^e et 3^e classes). Enregistrement direct des bagages, Voitures directes. — Wagons-Lits. — Wagons-Restaurant.

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 21 h. 15 (Wagon-Lits et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou). Arrivée Barcelone 19 h. 25 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 22 h. 24 (2^e et 3^e classes).

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 9 h. 50 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 56 (1^{re} et 3^e classes sur le parcours espagnol).

L'Amérique du Sud Via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive.

après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixé pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement au port d'embarquement ou à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

A VENDRE Un CHAUFFE-BAIN d'occasion au gaz S'adresser : Salle des Ventes Mme ROUGE, rue Emile-Zola

Société des Transports en Commun de la Région Parisienne demande RECV. FEURS (lib. serv. mil., âgés moins de 40 a.). Se prés. ou écrire pour renseig., 118, rue du Mont-Cenis, PARIS (18^e).

Imp. COUVELANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL Ancien Extérieur des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N^o 78

Proix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'HIVER 1924-25

Large table of railway timetables for winter 1924-25, covering routes between Paris, Cahors, Libos, and Capdenac.